

Acquisitions de la nationalité suisse

Les cinq modes d'acquisition de la nationalité suisse :

- La **naturalisation ordinaire**. Depuis le 1.1.2018, les personnes candidates à la naturalisation doivent totaliser 10 ans de résidence en Suisse (contre 12 ans auparavant). Elles doivent en outre être titulaires d'un permis d'établissement (permis C) et faire la preuve d'une intégration réussie. Parmi les critères, des connaissances orales et écrites d'une langue nationale sont exigées.
- La **naturalisation facilitée** concerne les conjointes et les conjoints étrangers de personnes de nationalité suisse ainsi que les enfants d'un parent suisse qui ne possèdent pas encore la nationalité suisse.
- La **réintégration** permet aux personnes ayant perdu la nationalité suisse (par péremption, mariage ou libération de la nationalité suisse) de la récupérer.
- La **constatation de nationalité suisse** s'applique aux personnes faussement considérées comme étrangères ou apatrides.
- L'**adoption** : les enfants de nationalité étrangère adoptés par des parents suisses reçoivent la nationalité suisse au moment de leur adoption.

Adoptions

- **Adoptions intrafamiliales**
Adoptions de l'enfant du conjoint ou de la conjointe, que le couple soit marié ou non, de même sexe ou de sexe différent. Les adoptions par d'autres membres de la famille sont comptées dans les adoptions extrafamiliales.
- **Adoptions extrafamiliales**
Adoptions par des couples ou des personnes seules d'enfants nés en Suisse (adoption nationale) ou provenant d'autres pays (adoptions internationales).
- **Adoptions internationales**
La statistique des adoptions internationales indique le nombre d'enfants étrangers adoptés, nés à l'étranger, dont les parents adoptifs ont leur domicile en Suisse. Les adoptions d'enfants par leurs beaux-parents survenant à l'étranger, ainsi que celles d'adultes, ne sont pas comprises.

Asile

A leur arrivée en Suisse, les personnes demandant l'asile déposent leur demande dans l'un des six centres fédéraux régionaux. Une petite partie des demandes est enregistrée à l'étranger, dans les aéroports et aux frontières. Les requérants sont ensuite attribués aux différents cantons selon une répartition proportionnelle à la population des cantons. Vaud reçoit ainsi 8% des attributions sur le total des nouvelles demandes, ce qui le place au troisième rang derrière Zurich et Berne.

La population dans le processus asile recouvre plusieurs groupes de personnes : les requérants d'asile au sens strict (permis N, 9% en 2022), soit les personnes ayant déposé une demande et attendant une décision (7% en première instance et 2% en instance de recours), les personnes déboutées en attente d'une exécution de renvoi (permis N, moins de 1%), et les personnes déboutées bénéficiant d'une admission provisoire (permis F, 40%), octroyée si le renvoi est illicite, impossible ou s'il n'est pas raisonnablement exigible, et les personnes à protéger (permis S, 50%), statut particulier octroyé en cas d'arrivée massive d'un grand nombre de personnes d'un même pays. L'admission provisoire et la protection provisoire peuvent être levées ou à l'inverse mener à l'obtention d'une autorisation de séjour.

Au terme de la procédure, les personnes à qui l'on a accordé l'asile politique (réfugiés reconnus) ou admises à titre humanitaire (suite à une admission provisoire) reçoivent une autorisation de séjour et entrent dans la population résidante permanente.

Dans le cas des personnes ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM), le canton est chargé de leur renvoi. En règle générale, ces dernières personnes quittent les centres

fédéraux régionaux après l'entrée en force de la décision les concernant sans forcément séjourner dans leur canton d'affectation.

Bilan démographique

Le bilan démographique est un outil essentiel pour comprendre l'évolution de la population d'une année à l'autre. Il permet de décomposer cette évolution, qu'elle soit à la hausse ou à la baisse. Sont pris en compte les éléments entraînant l'accroissement de la population (naissances, arrivées) et les éléments entraînant sa réduction (décès, départs).

Pour interpréter l'évolution de la population suisse et étrangère, il est également nécessaire de connaître le nombre de naturalisations puisqu'elles font augmenter la population suisse et diminuer la population étrangère.

Cause de décès

Maladie ou traumatisme ayant contribué ou abouti au décès. Dans les tableaux statistiques, on retient la cause primaire annoncée sur la fiche de décès par le médecin. Les décès sont recensés dans la commune de domicile du défunt.

Domicile légal - domicile économique

Le domicile légal est le lieu où l'on exerce son droit de vote et paie ses impôts. Le domicile économique est le lieu où l'on réside la majeure partie de la semaine. Pour la plupart des gens, domicile légal et domicile économique ne font qu'un, mais ils se distinguent l'un de l'autre chez les personnes séjournant durablement en dehors de leur domicile dit « légal » pour des raisons d'études, d'activité professionnelle, etc. Le second domicile est alors dit domicile économique. Cette distinction entre domicile légal et économique est importante pour les données des recensements fédéraux de la population jusqu'en 2000, basées sur la notion de domicile économique.

Espace à caractère urbain

La définition des agglomérations et des villes de Suisse a été complètement remaniée par l'OFS en décembre 2014. La définition a été adaptée aux transformations structurelles du territoire : la population augmente, les zones bâties et industrielles s'étendent, les citadins migrent vers les communes périphériques et les infrastructures de transports se développent. L'espace à caractère urbain s'appréhende désormais, statistiquement parlant, selon quatre catégories (soit deux de plus qu'auparavant) : les « communes-centres d'agglomération » (centres principaux ou secondaires), les « communes de la couronne d'agglomération », les « communes multi-orientées », et les « communes-centres hors agglomération ». Ville et campagne ne sont désormais plus opposées ; les communes multi-orientées et les communes de la couronne d'agglomération peuvent présenter un caractère rural même si elles sont dans une zone d'influence urbaine.

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)

Nombre moyen d'enfants qu'aurait une personne au cours de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Habituellement calculé pour les femmes, on peut aussi le calculer pour les hommes. Techniquement, l'ICF correspond à la somme des taux de fécondité par âge ; il est calculé par rapport à l'ensemble des femmes ou des hommes en âge de procréer, qu'ils aient eu un enfant ou non.

Langues et des religions (statistique des)

Anciennement basée sur les Recensements fédéraux de la population qui avaient lieu tous les dix ans, la statistique des langues et des religions provient de deux enquêtes par échantillonnage, le Relevé structurel (RS) et l'Enquête sur la langue, la religion et la culture (ELRC). Dans le cadre du RS, réalisé chaque année, une question traite de l'appartenance religieuse et trois questions portent sur

les langues (la langue principale, soit la langue dans laquelle la personne pense et qu'elle sait le mieux, la langue parlée habituellement à la maison ou avec les proches et la langue parlée habituellement au travail ou sur le lieu de formation). Les personnes interrogées pouvaient indiquer plusieurs réponses à chaque fois. Jusqu'à trois langues principales par personne ont été considérées, aucune limite n'est retenue pour les deux autres questions.

L'ELRC est réalisée tous les cinq ans depuis 2014 sur un échantillon nettement plus petit que le RS (1900 personnes dans le canton de Vaud en 2019). Cette enquête relève des informations sur les pratiques linguistiques, religieuses et culturelles de la population résidente permanente âgée de 15 ans et plus. Elle permet de saisir notamment les langues utilisées régulièrement, c'est-à-dire toutes les langues utilisées au moins une fois par semaine, à l'oral, à l'écrit ou pour lire avec le ou la partenaire ou avec les enfants vivant dans le ménage, avec les membres de la famille vivant en dehors du ménage et les amis, pour regarder la TV, écouter la radio, naviguer sur internet, pour lire durant les loisirs ainsi que dans le cadre du travail.

Mariages

Jusqu'en 2000, on compte uniquement les mariages dont l'homme est domicilié dans le canton de Vaud au moment du mariage. A partir de 2001, on compte également les mariages conclus entre une femme domiciliée dans le canton de Vaud et un homme domicilié à l'étranger au moment du mariage.

Ménages

Groupes de personnes vivant ensemble. On distingue les ménages collectifs des ménages privés.

Ménages collectifs

Groupes de personnes vivant dans une collectivité (prison, internat, établissement médico-social, couvent, pension, etc.).

Ménages privés

Groupes de personnes vivant dans le même logement ou personnes vivant seules.

Ménages (statistique des) / Office fédéral de la statistique

Dès 2010, la statistique décennale des ménages basée sur les Recensements fédéraux de la population a été entièrement restructurée. Désormais, deux sources existent :

- STATPOP, basée sur les registres de population, à partir de laquelle on obtient le total des ménages privés par commune selon le nombre de personnes ainsi que la taille moyenne des ménages.
- Le Relevé structurel, enquête par échantillonnage dont l'univers de base est restreint aux personnes âgées de 15 ans et plus faisant partie de la population résidente permanente, sans les fonctionnaires internationaux. . Quelque 36 000 personnes sont interviewées chaque année dans le canton de Vaud au jour de référence du 31 décembre. Les résultats du Relevé structurel sont des estimations qui contiennent une marge d'erreur représentée sous la forme d'un intervalle de confiance à 95 %. C'est à partir du Relevé structurel que l'on obtient les informations sur le type de ménage notamment.

NEM (personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière)

Personnes ayant déposé une demande d'asile mais déboutées d'office à leur entrée en Suisse, lorsque leur demande est jugée manifestement infondée ou non crédible. Dans ces cas, la procédure d'asile n'est pas enclenchée ; ces personnes ne reçoivent pas le statut de requérants et n'entrent statistiquement pas dans la population relevant du domaine de l'asile.

Partenariats enregistrés

La Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (LPart) est entrée en vigueur le 1er janvier 2007. Elle donne aux couples homosexuels un statut juridique très proche du mariage. Le partenariat engage les partenaires à mener une vie de couple et à assumer des responsabilités solidaires. Les partenaires se doivent assistance et respect et contribuent, chacune et chacun selon ses facultés, à l'entretien de la communauté. L'entrée en vigueur du mariage pour tous, en juillet 2022, a mis fin à la possibilité de conclure un partenariat enregistré en Suisse, mais la conclusion d'une telle union est toujours possible à l'étranger.

Population résidante concept OFS/Recensement fédéral de la population

Recensements fédéraux 1850-2000 : sont comprises, au sens du domicile économique, toutes les personnes résidant dans le canton, quels que soient leur nationalité, leur durée de résidence et leur type d'autorisation de séjour. Les personnes n'ayant pas de domicile officiel en Suisse, comme les bénéficiaires d'une autorisation frontalière, les touristes, les personnes en visite ou en voyage d'affaires ne sont pas incluses.

Population résidante permanente, concept OFS/Relevé structurel, au 31 décembre

Le Relevé structurel est une enquête annuelle par échantillonnage faisant partie du système fédéral de recensement de la population. Il fournit depuis 2010 des informations sur les thèmes suivants : statut migratoire, ménages, familles, logements, loyers, travail, mobilité, formation, langues et religions. Quelque 6% de la population vaudoise est interviewée chaque année, soit un peu moins de 40 000 personnes. L'univers de base du Relevé structurel comprend toutes les personnes de la population résidante permanente âgées d'au moins 15 ans et vivant dans un ménage privé (par opposition aux ménages collectifs : EMS, internats, prisons...). Autrement dit, cet univers recouvre la population suisse établie ainsi que la population étrangère au bénéfice d'un permis de séjour valable au moins un an, y compris la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an; les fonctionnaires d'organisations internationales, les diplomates et les membres de leur famille ne sont pas inclus.

Population résidante permanente, source OFS/STATPOP, au 31 décembre

La «population résidante permanente, source OFS» est similaire à celle calculée par STATVD mais la source diffère, ce qui explique les différences observées. Il s'agit de la population au sens du domicile légal issue des registres des habitants, qui comprend la population suisse établie, la population étrangère avec un permis valable au moins un an, les personnes en cours de procédure d'asile résidant en Suisse depuis au moins un an, les fonctionnaires d'organisations internationales, les diplomates et les membres de leur famille.

Population résidante permanente, source STATVD/RCPers (Statistique annuelle de la population), au 31 décembre

Il s'agit de la population au sens du domicile légal issue du Registre cantonal des personnes qui comprend la population suisse établie, la population étrangère avec un permis valable au moins un an, les personnes en cours de procédure d'asile résidant en Suisse depuis au moins un an, les fonctionnaires d'organisations internationales, les diplomates et les membres de leur famille. Cette définition est valable dès le 31.12.2017. Jusqu'en 2016, les effectifs n'intégraient pas les personnes en cours de procédure d'asile résidant en Suisse depuis au moins un an ni les fonctionnaires d'organisations internationales, les diplomates et les membres de leur famille.

Population résidante permanente

Cette catégorie inclut les groupes de personnes suivants :

- population suisse établie ;
- titulaires de permis d'établissement (permis C), soit des personnes d'origine étrangère qui, après un séjour de plusieurs années en Suisse, ont reçu l'autorisation de s'y établir pour une durée indéterminée ;
- titulaires de permis de séjour (permis B) ;
- titulaires de permis de séjour de courte durée (permis L) pour un séjour ininterrompu de douze mois ou plus ;
- titulaires de permis de séjour pour les familles de fonctionnaires d'organisations internationales qui exercent une activité lucrative (permis Ci), ou les fonctionnaires eux-mêmes qui exercent une activité accessoire ;
 - fonctionnaires d'organisations internationales, diplomates et membres de leur famille, soit des personnes d'origine étrangère non soumises à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que les membres de leur famille ; une autorisation leur est délivrée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ;
- population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis douze mois ou plus (permis N ou F).

Population résidante non permanente

- titulaires de permis de séjour de courte durée (permis L) pour un séjour de moins de douze mois
- population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis moins de douze mois (permis N, F ou S).

Autres catégories de personnes

Parmi les personnes vivant dans le canton, s'ajoutent encore deux catégories dont l'effectif n'est pas connu : les personnes en séjour (par exemple les personnes étudiant ou travaillant dans le canton de Vaud avec un domicile légal dans un autre canton) et les sans-papiers.

Rang de naissance

Indique l'ordre de naissance des enfants, que ce soit au cours du mariage actuel des parents, en tenant compte des enfants que le couple a eus en commun avant le mariage, ou au sens biologique, en tenant compte de tous les enfants auxquels la mère a donné naissance.

Rapport de dépendance

Le rapport de dépendance est un indicateur de la structure par âge de la population. Il mesure le poids des personnes potentiellement dépendantes (moins de 20 ans et plus de 64 ans) sur les personnes potentiellement actives (20 à 64 ans). Il est d'autant plus élevé que la part des personnes potentiellement dépendantes est importante. A noter qu'il peut augmenter tant par une hausse des naissances que par une augmentation des personnes âgées.

Religions et langues (statistique des)

Voir texte sous *Langues et religions*.

Requérants d'asile

Personnes demandant l'asile politique à la Suisse. On distingue les situations suivantes :

- les cas en suspens en 1re instance (permis N) : le dossier est en cours de traitement;
- les cas en suspens en 2e instance (permis N) : un recours est pendant;
- les personnes déboutées (permis N) : demandes refusées au terme de la procédure, en attente de l'exécution du renvoi;

- les admissions provisoires (permis F) : demandes refusées mais pas d'expulsion, lorsque le renvoi est illicite (contraire à un engagement international de la Suisse), non raisonnablement exigible (guerre, détresse personnelle grave) ou impossible (voyage techniquement impossible);
- les personnes à protéger (permis S) : protection provisoire collective accordée par le Conseil fédéral en cas d'arrivée en grand nombre de requérantes et requérants d'un même pays suite à une situation de tension accrue (guerre par exemple). La procédure, facilitée, ne passe pas par le dépôt d'une demande d'asile ordinaire. Ce statut a été activé pour la première fois en mars 2022 pour les personnes fuyant l'Ukraine.

Solde migratoire, ou migration nette

Différence entre le nombre d'arrivées et de départs.

Solde naturel, ou accroissement naturel

Différence entre le nombre de naissances et de décès.

Taux brut de divortialité

Nombre moyen de divorces pour 1000 personnes (population au milieu de l'année).

Taux brut de nuptialité

Nombre moyen de mariages pour 1000 personnes (population au milieu de l'année).

Taux de fécondité par âge

Nombre d'enfants nés vivants des femmes d'un âge donné, au cours d'une année, par rapport au nombre moyen de femmes de cet âge.

Vieillesse démographique

Modification de la composition par âge de la population, qui se traduit par une augmentation de la proportion des personnes âgées et une diminution de la proportion des jeunes. Les facteurs du vieillissement sont l'allongement de l'espérance de vie, la baisse de la fécondité ainsi que la diminution du solde migratoire.